

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du 22 février 2008

**Finances :**

- Approbation des comptes de gestion 2007 (rapport n°2008.02.B.01)
- Approbation des comptes administratifs 2007 (rapport n°2007.01.B.02)
- Ouverture de crédits budgétaires par anticipation (rapport n°2008.02.B.03)
- Renouvellement ligne de trésorerie (rapport n°2008.02.B.04)
- Convention de remboursement de frais de logiciel informatique (rapport n°2008.02.B.05)
- Renouvellement adhésion CAUE (rapport sur table)

**Compétence culture :**

- Subvention association des Amis de la Musique de Bologne (rapport n°2008.02.IVc.01)
- Subvention association POINFOR chantier insertion mini-golf (rapport sur table)

**Compétence culture :**

- Mise à disposition salles école de musique (rapport n°2007.12.IV.02)
- Convention de partenariat avec Arts Vivants 52 pour le développement de la pratique musicale (rapport sur table)

**Compétence environnement :**

- Approbation des nouveaux statuts du SDEDM (rapport n°2008.02.VI.01)

**Questions diverses**

**Le 22 février 2008** à 20h15, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Viéville, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes et Mrs : BLONDEL Marlène, Jean-Yves ROY, Marie-Thérèse HURNI, Jean-Marie JOURDE, Didier GEORGES, Sonia KEMPF, Jean-Michel LANGE, Patrice VOIRIN, Gilbert KUHNER, Luc NOIROT, Jean-Louis BERNARD, Serge BURTE, Jean-Pierre KLINKEBERG, Maurice MICHEL, Michel COURAGEOT, Marie-Thérèse DORE, Michel MENETRIER, Ghislaine PERRIN, Emmanuelle REY, Denis DURUPT, Julien MARASI, Maire-Claude MENGUE, Philippe DEGOUTTE, Robert BLANCHOT, Philippe LESEUR, Chantal GUILLAUMEE, Michel PAULIN, Didier ARCHAMBAUX.

Excusés : Mmes et Mrs : Didier THIEBAUT, Guy AUBRIOT, Florence BRECK, Yolande CATTANI, Serge BONDOUX, Robert DESNOUVEAUX, Mauricette PENCEY.

Avant l'ouverture de la séance, le Président présente Sophie HARDOUIN, nouvelle secrétaire employée à la communauté de communes suite à la création d'un poste en décembre 2007. Il précise la situation du personnel administratif avec le congé maternité de Marion et l'arrêt maladie puis de congé maternité de Vanessa.

Suite à cette présentation, la séance est ouverte.

Approbation des comptes de gestion de l'année 2007 :

Le Président informe l'assemblée que les documents officiels de la trésorerie ne sont pas parvenus à la communauté de communes. La vérification des comptes de gestion qui vont être votés a été réalisée à partir des états de crédits consommés établis par M. Lenoury.

Monsieur le Président donne lecture de ces comptes et certifie que ceux-ci sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la communauté de communes (budget principal et budget annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité, les comptes de gestion tels que présentés pour l'année 2007.

Approbation des comptes administratifs de l'année 2007 :

Plusieurs points sont précisés suite à la lecture des comptes administratifs de l'année 2007 :

Electricité : n'ayant pas de recul d'une année pour la gestion des meublés touristiques et halte nautique de Froncles, l'estimation concernant le poste électricité n'était pas suffisante. Elle sera revue en augmentation pour 2008.

Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères : Le Président fait part de la différence de 7 000 € à charge de la communauté de communes. Il informe avoir reçu un courrier de la Préfecture souhaitant connaître les détails du calcul de la redevance. La réglementation voudrait que le coût de cette compétence soit intégralement compensé par la redevance, ce qui semble improbable étant donné la fluctuation de la population au cours de l'année.

Compétence Culture école de musique : 10 000 € vont être attribués à la communauté de communes par Arts Vivants 52 dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique. Cette subvention est utilisable à convenance pour cette année.

Mini-golf : Ce chantier apparaît comme une réussite au niveau social (4 retours à l'emploi potentiels), réalisation du mini-golf dans les délais, satisfaction de l'association POINFOR.

Revenus des meublés touristiques : l'estimation pour une première année de location a été correcte puisque 11 000 € avaient été prévus et que ce sont 10 646 € qui ont été encaissés pour les locations des meublés.

Pour la zone horticole de Vraincourt, 1 hectare supplémentaire vont être vendus à l'entreprise PIOT, au tarif identique, conformément au premier acte de vente.

Zone d'activité économique de SOTRABOIS : le Président informe que les travaux d'aménagement du site vont être repris afin de diviser le grand bâtiment en deux locaux de 450 m<sup>2</sup> chacun. Les subventions seront versées sur 2008.

La vente d'une parcelle de terrain à la société AIV sera réalisée prochainement suite à la levée d'hypothèques.

Le Président confirme que M. Bourgoïn n'ayant pas tenu ses engagements de location durant une période minimale de deux ans, la somme mise en garantie de 40 000 € ne lui sera pas versée. M. Maillot profite de cette occasion pour remercier les vice-présidents d'avoir demandé cette garantie au moment de l'achat du site.

M. Contal, délégué suppléant de Vraincourt, demande au Président ce qu'il pense de la pertinence de cet achat, au vu de l'arrêt de Sotrabois. Est-ce que le rôle de la communauté de communes était d'investir une somme de 340 000 € dans un bâtiment en mauvais état et une entreprise qui était au bord du dépôt de bilan ?

Le Président souligne que l'achat est au final de 310 000 € et qu'il a permis l'installation de la société REMY Frères. Les travaux terminés, la communauté de communes disposera de deux bâtiments à louer, clés en mains.

M. Roy confirme que la demande actuelle des entreprises est une installation directe dans des locaux terminés.

M. Maillot explique que le développement économique n'est pas si simple à réaliser. Il rappelle qu'il s'agit pour la communauté de communes de sa première compétence, obligatoire dans ce type d'intercommunalité.

M. Contal pense que la communauté de communes n'est pas là pour encourager des boîtes en dépôt de bilan. Si l'achat s'était fait après la liquidation de la société SOTRABOIS, le coût aurait été moins important.

M. Maillot rappelle qu'à l'époque il s'agissait aussi de permettre le maintien de 17 emplois. L'achat n'a pas servi à « renflouer » M. Bourgoin. Il ne faut pas tirer de conclusions hâtives.

Le bilan financier devra être fait dans quelques années.

M. Courageot intervient pour rappeler que les élus ont fait le choix de cet achat il y a deux ans, et qu'il convient désormais d'appliquer une bonne gestion afin de rentabiliser cet achat.

M. Maillot regrette l'attitude de M. Contal face à ce dossier et indique qu'il aurait aimé sa présence lors des diverses réunions et rencontres à ce sujet (commissions, assemblées générales).

Les points des comptes administratifs étant épuisés, le Président quitte la séance et laisse le soin à M. Roy, premier vice-président, de les soumettre au vote.

Après une présentation des résultats, le conseil de communauté approuve à l'unanimité les montants des comptes administratifs comme suit :

#### BUDGET GENERAL

| Année 2007     |            |            |  |              |                   |
|----------------|------------|------------|--|--------------|-------------------|
| Section        | Dépenses   | Recettes   |  | report n-1   | Total au 31/12/07 |
| Fonctionnement | 879385,04  | 820037,30  |  |              | -59347,74         |
| Investissement | 339303,57  | 917211,66  |  | -460477      | 117431,23         |
| Total          | 1218688,61 | 1737248,96 |  |              |                   |
|                |            |            |  | <b>Solde</b> | <b>58083,49</b>   |

#### BUDGET ANNEXE ZAE ROCHELOTTE

| Année 2007     |           |          |            |              |                   |
|----------------|-----------|----------|------------|--------------|-------------------|
| Section        | Dépenses  | Recettes | Résultats  | report n-1   | Total au 31/12/06 |
| Fonctionnement | 5715,79   | 79457,68 | 73741,89   | 0,00         | 73741,89          |
| Investissement | 116097,56 | 0,00     | -116097,56 | 80016,50     | -36081,06         |
| Total          | 121813,35 | 79457,68 | -42355,67  | 0,00         | -42355,67         |
|                |           |          |            | <b>Solde</b> | <b>37660,83</b>   |

Les comptes administratifs ayant été approuvés, M. Maillot reprend la présidence de la séance.

Ouverture de crédits budgétaires par anticipation :

Le Président expose que dans l'attente du vote du budget par le prochain conseil de communauté nouvellement élu, il convient d'inscrire par anticipation certaines dépenses d'investissement déjà autorisées en 2007 mais dont les crédits reportés sont insuffisants.

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Président propose donc d'ouvrir des crédits budgétaires par anticipation comme suit :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2007 (chapitres 20, 21 et 23) : 1 107 623 €  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil de communauté de faire application de cet article à hauteur de 14 880 € (< 25% x 1 107 623 €.)

### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

#### Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Article 2158 : + 2380 € (achat matériaux réseau promini golf Viéville)  
+ 8 500 € (achat panneaux sentier thématique Vignory)

Article 2188 : + 4000 € (achat instruments école de musique)

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette délibération.

Renouvellement ligne de trésorerie :

Le Président informe que deux lignes de trésorerie ont été ouvertes en 2007 afin de pouvoir faire l'avance des différents travaux d'investissement et participation aux SMICTOM. Ces deux lignes sont à ce jour remboursées.

L'une d'elle arrive à échéance le 30/03/2008.

Il propose aux membres du conseil de communauté de délibérer pour autoriser la reconduite de cette ligne de trésorerie d'un montant de 310 000 €, dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette délibération.

Convention de remboursement de frais de logiciels informatiques :

Le Président informe que la convention de remboursement de frais concernant l'utilisation du logiciel informatique de la Mairie de Viéville est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Cette convention permet l'utilisation du logiciel MILORD 98, domaines : Finances, Personnel, Facturations diverses et Bureautique.

Il sollicite l'accord du conseil de communauté pour reconduire cette convention pour une nouvelle période de 3 ans. Cette proposition est accordée à l'unanimité.

Adhésion CAUE (rapport sur table) :

Le Président rappelle que l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement permet de bénéficier de conseils en matière d'aménagements paysagers ou autres. L'adhésion de la

Communauté de Communes à hauteur de 2125 € par an, permet l'adhésion gratuite des communes membres.

M. Maillot ajoute que le CAUE emploie une personne qui intervient dans les écoles afin de sensibiliser les enfants à l'aménagement et l'embellissement des villages.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte ce renouvellement d'adhésion pour une période de 5 ans.

#### Subvention association des amis de la musique de Bologne

Le Président expose que dans l'attente d'achat d'instruments de musique et afin que l'école intercommunale de musique puisse fonctionner, l'Association des Amis de la Musique de Bologne s'était proposée pour faire l'avance de 3 flûtes traversières.

La nouvelle année budgétaire étant commencée, le Président sollicite l'accord du conseil de communauté pour l'attribution d'une somme de 1 800 €, sous forme de subvention, à l'Association des Amis de la Musique de Bologne. Subvention correspondant au montant de l'achat des 3 flûtes.

Le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

#### Subvention Association POINFOR

Le Président rappelle que l'association POINFOR encadre le chantier d'insertion du mini-golf de Viéville et que la rémunération de celle-ci se fait par subvention.

Avant l'inscription au budget primitif, il convient de régler une situation intermédiaire de 16 560.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté autorise à l'unanimité le versement de cette subvention.

Convention de partenariat avec Arts Vivants 52 (rapport sur table) :

M. Maillot donne la parole à Mme KEMPF ayant suivi ce dossier. Il s'agit de signer une convention avec Arts Vivants 52 afin d'organiser un projet musical et artistique dans le cadre du développement culturel en milieu scolaire. Des interventions seront menées dans les écoles primaires de Bologne et Froncles afin de former et préparer des classes concernées par le big band (CE2 à Bologne et CM2 à Froncles). La convention de partenariat prévoit un engagement financier de la communauté de communes sur cette action, de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer toute pièce s'y rapportant.

#### Approbation des nouveaux statuts du SDEDHM

Le Président soumet à l'approbation du conseil de communauté la délibération visant à approuver les nouveaux statuts du SDEDM rédigée comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-16 et suivants et L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°1263 du 23 avril 1982 portant création du SICTOM de la Région de CHAUMONT, modifié par l'arrêté préfectoral n°2201 du 24 juillet 2003, relative au changement de dénomination du SICTOM Centre Haute-Marne, et modifié par l'arrêté n°2550 du 25 août 2006 portant transformation du SICTOM Centre Haute-Marne en syndicat mixte,

Vu l'arrêté Préfectoral du 10 février 1994 instituant entre les SICTOM de SAINT-DIZIER, LANGRES et CHAUMONT, le Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers,

Vu la délibération du SDEDM en date du 18 décembre 2007 proposant une modification des statuts du SDEDM,

Considérant la volonté de doter le SDEDM des moyens juridiques de gérer l'intégralité de la filière traitement à laquelle est rattaché le réseau départemental des déchèteries, ainsi que de promouvoir tout type d'actions visant à la réduction des déchets et à leur valorisation,

Considérant que l'état de réalisation du système départemental et la prévision des besoins des années à venir, nécessite de compléter et d'actualiser les statuts du syndicat.

Vu la délibération du Comité syndical qui, après discussions :

- approuve les nouveaux statuts du SDEDM, tels qu'annexés à la présente délibération,
- ne transfère pas la compétence optionnelle " collecte ", prévue à l'article 2-2 des statuts du SDEDM,
- décide de lancer la consultation auprès des communes et communautés de communes adhérentes,
- autorise le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.

**Après discussions, le Conseil Communautaire approuve les nouveaux statuts du SDEDM tels qu'annexés à la présente délibération, ne transfère pas la compétence optionnelle " collecte ", prévue à l'article 2-2 des statuts du SDEDM, autorise le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.**

Questions diverses :

Le Président informe l'assemblée qu'une modification est intervenue dans le plan de financement du colombier de Vraincourt. En effet, il était prévu la signature d'un bail emphytéotique pour l'intervention légale de la communauté de communes, le problème étant la récupération impossible du FCTVA pour faute d'être propriétaire du bâtiment. M. Gayet, mandaté pour cette opération, a donc négocié l'achat du colombier à hauteur de 10 000 €. Le marché de travaux étant inférieur aux prévisions, l'opération reste malgré l'achat, nulle pour la communauté de communes.

Après délibération, le conseil de communauté accepte à l'unanimité l'achat du pigeonnier mais demande au Président de négocier 3 ou 4 mètres de terrains autour de l'édifice, inclus dans le prix.

Une information est donnée concernant la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis des travaux du Petit Patrimoine et des embellissements de village, le 06 mars à 16H30 à Viéville.

MARPA : 4 bureaux d'architectes ont été retenus lors de la 1<sup>ère</sup> phase de consultation du maître d'œuvre. Le bureau définitif sera retenu le lundi 25 février 2008. M. Maillot informe avoir donné délégation à M. Courageot, vice-président, pour la signature de ce marché.

Au niveau des subventions attendues, le dossier peut prétendre au niveau de l'état a de la DDR (dotation de développement rural) ainsi qu'à du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire). Ce FNADT ne pourra être consentie qu'à la condition que le Conseil Général participe à ce dossier.

M. Maillot rappelle que la position du département sur ce dossier était claire dès le début, aucune aide sur la construction d'une maison pour personnes âgées. Cependant, après des échanges avec le Président du Conseil Général, monsieur Maillot indique que le Département subventionnera à hauteur de 5000 € par logement, dans le cadre de sa participation au développement de logements sociaux.

Organisation des élections des délégués communautaires :

2008 étant une année de renouvellement des conseils municipaux, le conseil de communauté devra être renouvelé également.

Le Président présente un planning de réunions afin que l'installation du nouveau conseil de communauté puisse permettre le vote du budget primitif de la communauté de communes avant le 15 avril 2008.

Les dates retenues sont donc le mardi 02 avril 2008 pour l'installation du nouveau conseil, élection du Président, des vice-présidents et commissions. Lundi 07 avril 2008 : réunion des membres du Bureau. Lundi 14 avril 2008 : réunion du conseil de communauté pour le vote du budget primitif 2008.

Il est donc demandé une désignation des délégués communautaires dès l'installation du nouveau conseil municipal de chaque commune. Le Président compte sur la collaboration de tous afin que le service puisse être correctement assuré au niveau de la communauté de communes.

M. Doyon demande si une solution pourrait être trouvée face au problème de stationnement des poids lourds de chauffeurs habitant sur la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maillot remercie l'assemblée pour sa participation à cette dernière réunion intercommunautaire. Certains élus ne se représentant pas aux élections municipales, il souligne que ce premier mandat intercommunal s'est pour lui très bien passé et les remercient pour le travail accompli. Il n'y a pas à rougir de ce qui a été fait au niveau de la communauté de communes. Beaucoup de travail reste à faire même si la charge est de plus en plus importante.

M. Ménétrier intervient pour préciser qu'il sera nécessaire de réfléchir à l'orientation à donner à la communauté de communes. Il indique que pour lui, les deux bourgs centres ont fait de la rétention, notamment au niveau des employés communaux où une mise en commun aurait pu être faite. Il sera nécessaire de faire attention au souci d'économie afin de ne pas peser sur les impositions locales.

M. Maillot souhaite que la nouvelle équipe qui sera élue respecte les engagements qui ont été pris (programmes d'embellissement de villages, de rénovation du petit patrimoine, du développement des zones économiques...). De même, il souhaite que la démarche de fonctionnement soit poursuivie avec consultation et travail au préalable des dossiers par les commissions puis approbation par les membres du Bureau et décision finale en assemblée générale.

Le mandat à venir promet d'être tout aussi intéressant puisqu'il devrait voir la concrétisation du projet MARPA, le développement des projets touristiques... Le Président tenant à suivre ces dossiers et satisfait de ce premier mandat indique qu'il présentera, pour un dernier mandat, sa candidature à la nouvelle présidence de la communauté de communes et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.*